

Kibungu , le 16-3-1959
, de74
14

(1) N°

PROCES-VERBAL DE REMISE

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :
Objet :
Voorwerp :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le seizième jour du mois de mars, Nous M. DIERCKX de CASTERLE, Administrateur Territorial Assistant Principal à Kibungu, certifions avoir remis ce jour les indemnités suivantes aux indigènes dont les noms suivent pour le rachat des droits de culture qu'ils exerçaient sur un terrain de Ha 30 ares, 40 centiares, sis à Bare, sous-chefferie Matongo, chefferie Gihunya, Territoire Kibungu, terrain qui a été cédé à l'association " Vicariat Apostolique de Kabgayi " suivant la Convention du 22 mai 1958 14 aoûl 1958 approuvée par l'arrêté royal du 20 décembre 1958.

Au nommé KINYAMAWA de Bare pour abandon de son droit de culture	1.305
Au nommé NGURINZIRA de Bare même motif:	1.575
A la nommé FASHAHO de Bare pour le même motif;	+ 200

Soit au total: 3.080 frs

(TROIS MILLE ET QUATRE-VINGT FRANCS)

L'Administrateur Territorial Assistant Principal,

M. DIERCKX de CASTERLE

Les témoins :
L. DE ZUTTER

Jimbiri, N

D. Zutter

Les Bénéficiaires

KINYAMAWA



NGURINZIRA



FASHAHO



71
41

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

R e q u.-

De Monsieur le Comptable Territorial la somme de 4.II0,-frs (quatre mille cent et dix francs) représentant les indemnités pour perte de droits coutumiers suivantes selon la convention du 14 avril 1958 approuvée par l'A.R. du 20/12 1959 qui prévoit la cession d'un terrain de 9 Has 30 a 40 ca, citué à Bare, chefferie indigène Gihunya, Territoire Kibungu, à l'association " Vicariat Apostolique de Kabgayi"--:

- 1- pour abandon de droit de pacage à la circonscription indigène du Gihunya : 2.II06,- frs.
- 2- pour perte de droits d'occupation coutumiers à la chefferie indigène Gihunya: 1.603,- frs.
- 3- pour perte de droits coutumiers d'occupation à la Gaisse du Pays du Ruanda : 401,- frs.

Au total : 4.II0,- frs.

Réf.: Lettre de subdélégation de crédit n° 444/4I7/A.303 datée du 13/2/1959 de Monsieur le Chef des Titres Fonciers à Usumbura.

Pour réception, *Adc 102*
Le Comptable des CAC,
VAN ESPEN L.-

A Kibungu, le 17 mars 1959.-

Recd 102